

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

<b>DELIBERATION n°2026_21</b>				<u>Séance du 20 mars 2026</u>
<b>Nombre du Conseil municipal</b>				L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian RAFFIN.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	20	23	

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le lundi 16 mars 2026 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

**Présents :** AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUYOT Sylvain ; LEGRAND Sophie ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; VASSEUR Jeanne.

**Absents excusés :** COURROUX John (donne pouvoir à BROCHIER Carine), GUITTON William (donne pouvoir à RAFFIN Adrian), RIGOUT Pierre-Antoine (donne pouvoir à GAUCHON Sandrine).

**Secrétaire de Séance :** Georges CATTET

**Début de séance :** 18h

**Délibération n°2026\_21 :** Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**VU** les articles L. 18 et L. 19 du Code électoral, « dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

*1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;*

*2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la*

*commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »*

**VU** les articles R.7 et suivants du Code électoral, « *le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L. 19* ». « *Les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.* »

**CONSIDERANT** que deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement,

## DELIBERATION

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**PROPOSE** de nommer les membres de la Commission de contrôle des listes électorales suivants :

M. Xavier BACHELOT (membre de la majorité au conseil municipal)

M. Georges CATTET (membre de la majorité au conseil municipal)

Mme Estelle CHEMIN (membre de la majorité au conseil municipal)

M. John COURROUX (membre de la deuxième liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal)

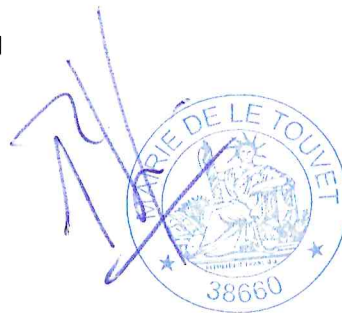
Mme BROCHIER (membre de la deuxième liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal)

**PRECISE** que les membres de la Commission de contrôle des listes électorales sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal ;

**CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Le Touvet, le 23 mars 2026  
Le Maire,  
Adrian RAFFIN



TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 mars 2026